



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Procurations :	4
Votants :	18
Date de convocation :	12/01/2024
Votes Pour :	18
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du mardi 25 janvier 2024 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

**PROCURATION** : Jacques FAUBEC donne procuration à Jean-Michel BLAY, Ludovic SICARD à Pierre MASURE, Brigitte LALANNE BAJON à Géraldine DUTREY, Martine DAREUX à Jacques GABRIEL.

**ABSENT** : Radouane KHABBAL.

**SECRETAIRE** : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024\_002

7.1 Décisions budgétaires

**Objet : Clôture du budget annexe ZAC FLEURIAN**

M. le Maire explique que, compte tenu de la clôture de l'opération d'urbanisme, la vente du dernier terrain étant intervenue en 2023, ce budget annexe ne doit plus enregistrer d'opérations nouvelles et qu'il convient donc d'en prononcer la clôture.

A l'issue du vote du Compte de gestion et du Compte Administratif 2023, le résultat éventuel sera alors repris par le Budget Principal de la commune.

Oùï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de clore le budget annexe « ZAC FLEURIAN » ;
- donne pouvoir à M. le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits.*

Pavie, le 02 avril 2024

Le Maire

Jean-Michel BLAY

